

**Procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2024
des membres du Conseil municipal**

Présents : Mesdames Catherine CARPENTIER, Sandra DUVAL, Stéphanie HAMON.
Messieurs Gilles THOMAS, Jérôme FOUCAULT, Paul DE DREE, Eric GAUDFRIN.

Absents avec pouvoir à :
Patrick DUPREZ à Gilles THOMAS,
Alain ROCHETTE à Paul DE DREE,
Bernard SCHWEITZER à Catherine CARPENTIER.

Absents excusés :
Céline MESNIL, Céline DUSSAULX, Jean-Jacques LETAILLEUR.

Absente : Estelle DEVICQUE-FOURNIER.

Secrétaire de séance : Paul DE DREE.

La séance est ouverte à 20h40.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023.

Après la lecture par Mme la Maire du procès-verbal du Conseil municipal du 05/12/2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2) VOTE SUR LES ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA COMMUNE (ENR) SUR LA GEOTHERMIE DE SURFACE, LE SOLAIRE THERMIQUE ET LE PHOTOVOLTAIQUE : DELIBERATION N° 01-2024.

Madame la Maire,
Rappelle à l'assemblée que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son article 15 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français. Cet article demande aux communes de définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables sur son territoire et de les voter en séance du conseil municipal. Présente ainsi aux membres présents et représentés, ces zones d'accélération des énergies renouvelables identifiées et définies pour Grisy-les-Plâtres, après avoir sollicité l'avis du Parc Naturel du Vexin Français, et informe l'assemblée qu'une consultation du public a été effectuée via la plateforme ILLIWAP du 04/12/2023 au 02/01/2024.

Voir en annexe les zones définies pour Grisy-les-Plâtres.

Après leurs échanges, à l'unanimité, les membres du conseil présents et représentés, valident ces zones d'accélération définies pour la commune de Grisy-les-Plâtres.

3) VOTE SUR LE TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC VERS LE DOMAINE PRIVE D'UNE BANDE EN HAUT DE PARCELLE (ZD04 – ZD05) : DELIBERATION N° 02-2024.

Madame la Maire informe l'assemblée que pour l'aménagement du Hameau du Bois du Moulin, deux projets de division concernant les surfaces à rétrocéder suite à l'alignement des parcelles ZD04 et ZD05, sont à réaliser ainsi que la régularisation d'une partie du chemin rural dit Sente du Moulin. Pour cela, les membres du conseil municipal doivent voter ces transferts du domaine public-privé et privé-public sur ces parcelles.

Après leurs échanges, à l'unanimité, les membres du conseil présents et représentés, valident ce transfert.

4) VOTE SUR LE TRANSFERT DU DOMAINE PRIVE VERS LE DOMAINE PUBLIC D'UNE BANDE EN BAS DE PARCELLE (ZD04 – ZD05) : DELIBERATION N° 03-2024.

Après leurs échanges, à l'unanimité, les membres du conseil présents et représentés, valident ce transfert.

Voir en annexe les plans desdits projets.

5) VOTE SUR LE PROJET DE DIVISION CONCERNANT LE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N° 7 : DELIBERATION N° 04-2024.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que pour la vente de la parcelle adjacente au garage automobile de Grisy-les-Plâtres, sis rue du Bois Quéris, il faut procéder au vote du déclassement d'une partie du chemin rural n° 7, entre la RD 22 et la rue du Général de Gaulle.

Après cette présentation, à l'unanimité, les membres du conseil présents et représentés, autorisent Mme la Maire à procéder au déclassement d'une partie du chemin rural n° 7. Voir le plan en annexe du compte-rendu.

6) INFORMATIONS DIVERSES :

Madame la Maire :

- a) Informe les élus que la réception des plis des réponses à l'appel d'offres et le choix des entreprises pour l'aménagement du Hameau du Moulin a eu lieu le 29 janvier 2024 en commission d'appel d'offres. Elle donne ainsi la liste des entreprises retenues :
 - DUBRAC pour les voiries réseaux divers (VRD),
 - SFDE pour les réseaux d'eaux,
 - BIR pour les réseaux souples,
 - MAILLARD pour l'aménagement paysagé.
- b) Explique aux élus avoir reçu par ORANGE la notification de sélection de la commune pour le troisième lot de fermeture du cuivre : Celles-ci se dérouleront en deux temps : la première se déroulera le **31/01/2026** pour la fermeture commerciale des offres sur le réseau cuivre ce qui signifie qu'à partir de cette date, il ne sera plus possible de souscrire à une offre sur le réseau cuivre et la seconde le **31/01/2027** pour la fermeture technique des offres sur le réseau cuivre à savoir, toutes les prestations d'accès à la boucle locale cuivre d'orange devront avoir été résiliées par chaque opérateur et les usagers devront avoir migrer vers le réseau de fibre optique, ou selon le cas, vers une solution alternative, afin de conserver l'usage de leurs services.
- c) Présente aux élus l'installation prochaine d'un parcours de santé et d'une structure de jeux qui seront aménagés à l'espace sport et loisirs : Il sera équipé de jeux multi activités pour les enfants et de structures pour adultes (marcheur double, ski de fond, et vélo elliptique).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.